



**DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE
ENFANT NON-FLEURYSSOIS**

À remplir par les parents

COORDONNÉES DE L'ENFANT :

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Responsable légal (NOM - Prénom - adresse - ☎) :

.....

.....

École où devrait être scolarisé l'enfant :

Écoles demandées : **1** -

2 -

3 -

Dérogation souhaitée pour l'année scolaire :

Section ou cours fréquenté :

MOTIFS : prévus par l'article 23, 5^e alinéa de la loi n°86.663 du 22/07/1983 modifié et le décret d'application n°86.425 du 12/03/1986.

- (1) Activités professionnelle des deux parents. Lorsque la commune de résidence n'assure pas la prestation et la garde des enfants ou l'une des deux prestations(joindre les attestations des employeurs) ;

EMPLOYEUR

ADRESSE

- profession du père

- profession de la mère

- profession du tuteur (éventuellement)

- (1) État de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés (joindre une attestation établie par le médecin de la santé scolaire ou un médecin assermenté).

- (1) Présence d'un frère ou d'une soeur dans une école pré-élémentaire ou élémentaire de la ville de Fleury-les-Aubrais.

Présence motivée par :

- la scolarité en cours d'un frère ou d'une soeur (1)

- l'inscription d'un frère ou d'une soeur dans une école de la ville de Fleury-les-Aubrais pour l'un de motifs énoncés ci-dessus :

* activité professionnelle des parents (1)

* état de santé de l'enfant (1)

- l'absence de capacité d'accueil de la commune de résidence (1)

À REMPLIR PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

1- J'atteste que la commune de n'a pas une capacité d'accueil suffisante pour recevoir l'enfant et je prends acte de l'obligation, pour la commune de de participer aux charges supportées par la ville de Fleury-les-Aubrais au titre de cet enfant, dans les conditions définies en page 4 du présent questionnaire. (1)

2- J'atteste que la commune de résidence a une capacité d'accueil suffisante pour recevoir l'ensemble des enfants qui résident sur son territoire. (1)

A/ Je donne toutefois mon accord à la scolarisation dans une école de Fleury-les-Aubrais de l'enfant et je prends acte de l'obligation, pour la commune de de participer aux charges supportées par la ville de Fleury-les-Aubrais au titre de cet enfant, dans les conditions définies en page 4 du présent questionnaire. (1)

B/ Dans l'hypothèse où l'enfant correspond bien à l'un des trois cas de dérogation à mon accord par la loi :

- activité professionnelle des deux parents, lorsque la commune de résidence n'assure pas la restauration et la garde des enfants ou l'une des deux prestations,

- état de santé de l'enfant,

- présence d'un frère ou d'une soeur dans une école pré-élémentaire ou élémentaire de la ville de Fleury-les-Aubrais,

je prends acte de l'obligation pour la commune de de participer aux charges supportées par la ville de Fleury-les-Aubrais au titre de cet enfant, dans les conditions définies en page 4 du présent questionnaire. (1)

3- J'atteste que la commune de a une capacité d'accueil suffisante pour recevoir l'ensemble des enfants qui résident sur son territoire et je ne donne pas mon accord à l'inscription dans une école de Fleury-les-Aubrais de l'enfant
..... (1)

**ENGAGEMENT DE
LA COMMUNE DE RÉSIDENCE**

Pour les cas ci-dessus énoncés aux paragraphes 1 et 2, je prends acte de l'obligation pour la commune de de participer aux charges supportées par la ville de Fleury-les-Aubrais, à hauteur de par enfant, en application de l'article 23, 5e alinéa de la loi n°83.663 du 22 juillet 1983 modifiée et du décret n°86.425 du 12 mars 1986.

....., le

Signature du Maire et cachet ,

**DÉCISION DU MAIRE
DE LA VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS**

ACCORD

REFUS

Fleury-les-Aubrais, le

Signature du Maire et cachet ,